

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSDC	Date	29 janvier 2026
Numéro	26.108	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission des pétitions et des grâces	Lié à (facultatif) : ad 26.601 com
Titre : Transports publics aux Brenets	
Contenu : <p>Le Conseil d'État est prié de présenter les différentes variantes qui ont été étudiées pour assurer une bonne desserte en transports publics sur le territoire des Brenets ; il est en outre prié d'élargir le champ de ses réflexions quant à la fluidité du trafic, notamment au niveau du Col-des-Roches, si le report de la mobilité publique du rail à la route devait se concrétiser.</p>	
Développement (obligatoire) : <p>L'actuelle desserte des Brenets par le rail n'est, en l'état, plus assurée pour l'avenir. Des citoyens de la localité concernée ont toutefois fait part de leurs grandes préoccupations quant à ce changement qui risque, selon eux, de porter préjudice à la mobilité des habitant-e-s ; en outre, un report de la mobilité publique sur la route via des bus alourdira encore davantage le trafic, déjà congestionné au niveau du Col-des-Roches aux heures de pointe en raison de la mobilité transfrontalière qui reste, très majoritairement, usagère de la route.</p> <p>Afin de répondre à ces préoccupations, le Conseil d'État est donc prié d'étudier les possibilités qui s'offrent à lui pour s'assurer que la localité des Brenets ne se retrouve pas enclavée ; il lui est demandé de fournir un rapport détaillé au Grand Conseil qui fera état :</p> <ul style="list-style-type: none">– Des différentes possibilités offertes pour assurer la mobilité en transports publics depuis Les Brenets avec une cadence régulière, ainsi que des coûts de chaque solution, pour ce qui concerne tant les investissements que le fonctionnement après réalisation ;– D'une réflexion, à plus grande échelle, en cas de report de la mobilité publique sur la route, quant à la possibilité de fluidifier le trafic au niveau du Col-des-Roches (infrastructure, etc.) ;– De la prise en considération des besoins en lien avec le transport des écolières et écoliers, notamment aux heures de pointe ;– Des perspectives de développement en matière de mobilité dans la zone industrielle du Col-des-Roches ;– De la manière dont pourrait se concrétiser la prolongation de la ligne de bus, côté français, afin de favoriser la mobilité transfrontalière ;– Des mesures prévues en cas d'éventuels retards dans la réalisation des travaux de la N20.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Olivier Beroud, président de la commission des pétitions et des grâces		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

Position du Conseil d'État

Le Conseil d'État a déjà exposé sa position dans ce dossier. Pour rappel, en raison des importants investissements requis pour le maintien de la ligne ferroviaire, la Confédération a exigé l'étude d'alternatives. Il ressort que la variante par bus électrique apporte le meilleur rapport coûts-utilité et demeure la seule à même de garantir un taux de couverture suffisant, garant des financements fédéraux. Elle permettra de surcroît d'améliorer la desserte locale des Brenets et la gestion du trafic transfrontalier. L'étude est disponible sur le [site du service des transports](#). Le Conseil d'État estime ainsi avoir mené la démarche à son terme et propose par conséquent de refuser un postulat auquel, dans les faits, il a déjà été apporté réponse.